## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

X 4/35.2 CL 2016/22-CF(Rev)
novembre 2016

AUX: Points de contact du Codex

Organisations internationales intéressées

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

E-mail: codex@fao.org

OBJET : Demande de données relatives à la présence de cadmium dans le chocolat et les

produits dérivés du cacao.

DATE LIMITE: 5 décembre 2016

## **INFORMATIONS DE FOND**

1. La 10<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (2016) a convenu de renvoyer les limites maximales pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao pour une révision complémentaire, des observations et un examen par le CCCF11 (2017).

- 2. Le Comité a convenu des catégories d'aliments suivantes sur lesquelles des limites maximales seraient fixées pour le cadmium :
  - Produits intermédiaires, à savoir liqueur de cacao et cacao en poudre provenant du tourteau
  - Produits finis basés sur la teneur en solides de cacao totaux (%), à savoir chocolat et cacao en poudre prêt à la consommation.
- 3. Le Comité a également convenu que le Secrétariat du Codex enverrait une lettre circulaire demandant des informations sur : (1) les données d'occurrence du cadmium et la mention d'origine des produits intermédiaires suivants : liqueur de cacao et cacao en poudre provenant du tourteau ; (2) les données d'occurrence du cadmium liées à la teneur en solides de cacao totaux (%) ou la catégorisation du chocolat (par exemple amer, au lait) dans les produits finis suivants : les chocolats et le cacao en poudre prêts à consommer ; et (3) de fournir l'origine géographique des matières premières du cacao brut ainsi que les informations du pays de production, si disponibles.
- 4. Par ailleurs, le Comité a convenu que les données d'occurrence et toute autre information devraient être soumises au GEMS/Aliments pour assurer la qualité des données soumises et une analyse globale des données. Dans ce cas, la catégorisation du chocolat doit être mentionnée « en anglais » dans le nom local du fichier. Dans la section remarque, il est souhaitable d'indiquer toute information complémentaire, y compris les informations requises au point 3 du paragraphe 3.
- 5. Le Comité a noté qu'il était conforme à la recommandation du CCCF09 d'utiliser la plateforme GEMS/Aliments pour la soumission et l'analyse de données pour ses travaux visant à développer les limites maximales. Si des informations supplémentaires devaient être recueillies qui n'appartiennent pas à la base de données, les présidences des groupes de travail devraient consulter le Secrétariat de GEMS/Aliments pour développer des modèles de collecte de données.
- 6. Le Comité a convenu de rétablir le groupe de travail électronique, présidé par l'Équateur et co-présidé par le Brésil et le Ghana, pour poursuivre les travaux sur le développement de limites maximales dans le cadmium pour les catégories d'aliments identifiées au paragraphe 2.
- 7. Par conséquent, les données soumises seront examinées par le groupe de travail électronique, afin de préparer un avant-projet de limites maximales pour les catégories d'aliments identifiées au paragraphe 2, pour observations et examen par le CCCF11.1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> REP16/CF, para. 101 - 119

CL 2016/22-CF(Rev) 2

## Demande de données

8. Les membres et observateurs du Codex sont invités à soumettre à la base de données de GEMS/Aliments des données d'occurrence sur le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao comme indiqué au paragraphe 2 et dans les points (1) et (2) du paragraphe (3), ainsi que les données/informations supplémentaires tel qu'indiqué au point (3) du paragraphe 3.

9. Vous trouverez des informations sur la manière de soumettre des données sur le site Web de l'OMS à l'adresse suivante :

## http://www.who.int/foodsafety/databases/en/

- Prière de lire « Manuel de la base de données de GEMS/Aliments » avant de tenter de soumettre des données au GEMS. Un compte est nécessaire pour soumettre des données. Vous trouverez des instructions sur la création d'un compte à la page 2 du manuel. Pour des questions techniques sur la soumission de données au GEMS, veuillez contacter Philippe Verger à l'OMS (mailto:vergerp@who.int) avec une copie adressée à Markus Lipp (mailto: markus.lipp@fao.org).
- 10. Il est inutile de soumettre à nouveau les données qui ont été soumises au JECFA77 pour l'évaluation des risques du cadmium de 2013. Il est inutile de soumettre à nouveau les données qui ont déjà été soumises pour le travail du groupe de travail électronique en 2015, à moins que des informations supplémentaires puissent être mises à disposition conformément à cette lettre circulaire.